



Choc Electrique

information & défense
des particuliers utilisant le
chauffage domestique électrique

16 avril 2013

INVITATION A NOS PROCHAINES SEANCES D'INFORMATION

Nos prochaines séances d'information
seront organisées :

23 avril 2013 à 20h00 à Bussigny

Grande salle polyvalente
Rue de Lausanne 1

29 avril à 20h00 à La Tour-de-Peilz

Salle des remparts
Place des Anciens-Fossés 7

14 mai 2013 à 20h00 à Yverdon-les-Bains

Aula Magna du Château
Place Pestalozzi 2

12 juin 2013 à 20h00 à Gland (assemblée générale ouverte)

Salle Montoly
Chemin de Montoly 1



La nouvelle loi vaudoise sur l'énergie sera débattue prochainement au Grand Conseil. Nous combattons l'interdiction des chauffages électriques et des chauffe-eau électriques. Nous lancerons un référendum si cette interdiction est maintenue, mais nous souhaitons l'éviter. Pour cela nous avons besoin de votre appui. Venez donc nombreux à nos séances d'information afin de démontrer notre force. L'entrée est libre et nous aurons l'occasion de faire plus ample connaissance lors d'un apéro que nous nous ferons un plaisir de vous offrir.

Le billet du président

Nous avons 3 bonnes raisons de revenir aujourd'hui vers les utilisateurs du chauffage électrique

1. Vous indiquer qu'**un premier objectif** (localiser au moins 10% des 25000 logements vaudois chauffés à l'électricité) **sera atteint lorsque vous lirez ces lignes** : le 15 avril à 12h00, notre liste compte 2472 logements. N'oublions pas cependant qu'il ne s'agit que d'une victoire d'étape : l'objectif demeure d'obtenir que la loi n'impose aucune obligation, ni délai, pour la disparition de chauffages électriques qui fonctionnent à notre satisfaction.

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce premier succès. Et continuons à faire rouler la boule de neige pour la faire grossir : parlez de notre association autour de vous, signalez-nous les « nids » de chauffages électriques...

2. **Attirer votre attention sur un vote dont le résultat a pu vous échapper.**

Le 3 mars, en plus des objets fédéraux, le **canton de Berne** se prononçait sur une initiative visant à bannir, à terme, le mazout et le gaz pour le chauffage et la production d'électricité

<http://www.rts.ch/info/regions/berne/4705719-les-bernois-rejettent-l-initiative-des-verts-berne-renouvelable.html>

L'information n'a été reprise que par le Temps dans la presse écrite. Si nous revenons sur ce vote discret c'est pour signaler que le canton de Berne a, comme Neuchâtel, inscrit dans sa loi sur l'énergie l'obligation de remplacer les chauffages électriques existants. Votées avant la naissance de notre association, ces dispositions insensées n'avaient pas été attaquées par référendum, comme ce fut le cas à Fribourg. Ce revers très net pour les initiants devrait faire réfléchir nos députés vaudois, de tous bords.

3. Vous expliquer, comme promis dans la lettre d'information #2, **pourquoi le chauffage électrique mérite le TRIPLE A.**

Vous connaissez le système de notation où le meilleur reçoit la note A, le suivant B et le troisième C ...

Examinons les systèmes de chauffage les plus répandus sous 3 angles :

Efficacité énergétique : le croisement des statistiques officielles pour 2010 de l'OFEN (Office Fédéral de l'Energie) et de l'Office Fédéral de la Statistique donne une consommation moyenne d'agent énergétique par logement de 11203 kWh/an pour le chauffage électrique, 12536 kWh pour le mazout, 14790 kWh pour le gaz. La note A revient sur ce point à l'électricité, le mazout reçoit le B et le gaz le C.

Pollution : les émissions d'équivalent CO2 sont de 1,7t/an* par logement chauffé à l'électricité, 3,5 pour le gaz et 3,7 pour le mazout. Nos chauffages reçoivent encore très nettement la note A, le mazout C et le gaz B.

* ce chiffre inclut l'électricité importée de l'UE ; en comptant uniquement la production suisse il tombe à **0.27t/an**

Indépendance énergétique : il s'agit de savoir quel agent énergétique est le moins exposé à d'éventuels caprices politiques ou aux diktats économiques de fournisseurs étrangers. Lequel nécessite le moins de sorties de devises pour son approvisionnement ? Peut-on contester qu'ici encore le chauffage électrique reçoit le A puisque nous produisons à peu de choses près toute l'électricité consommée en Suisse? Parce que nous ne disposons pas de chiffres précis nous accordons le B tant au gaz qu'au mazout.

Le tableau d'ensemble pour ces 3 critères est : AAA pour le chauffage électrique, BCB pour le mazout et CBB pour le gaz. Voilà le triple A justifié et nous ne sommes pas menacés de le perdre ce Triple A !

Ceci écrit, nous admettons qu'une pompe à chaleur (PAC), bien dimensionnée et bien réglée, mérite une appréciation de type A+A+A+.

La position de Choc Electrique est claire : le seul système de chauffage plus performant que nos installations actuelles est la PAC, géothermique en particulier. Mais y passer - ce qui le plus souvent exige de lourds travaux et un coût élevé - doit rester une décision personnelle, sans contrainte. A l'Etat de trouver des mesures incitatives s'il veut accélérer le mouvement naturel des choses.

Jean-Pierre Mérot, président de Choc Electrique

Parlez de notre association autour de vous, donnez nos coordonnées
choc.electrique@merot.net

Suivez-nous sur:

www.choelectrique.ch ou www.facebook.com/chauffelectrique